

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 MARS 2016

L'an deux mille seize le 14 mars à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHANTELOUP-LES-BOIS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des Délibérations sous la présidence de Monsieur GELINEAU Jackie, Maire. Etaient présents MM GELINEAU Jackie, Maire, NAUD et Mme BREMOND, Adjoint, MM GELINEAU C., JOURDAIN, PATRELLE, SAMSON, VION, Mmes CESBRON M., CESBRON S, JAMIN, LEVRON, PRÉHAUT et JOURDAIN.

En retard : Stéphanie CESBRON

Absent excusé : Léopold NALWANGO

Pouvoir : Léopold NALWANGO donne pouvoir à Alain PATRELLE

Secrétaire de séance : Anne PREHAUT

Convocation du 8 mars 2016

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 8 février 2016.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retirer la délibération concernant le vote du taux des 3 taxes car la Mairie n'a pas reçu l'état de notification correspondant.

Le Conseil approuve à l'unanimité le retrait de cette délibération.

I – VOTE DES SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal vote par 13 voix pour et 1 voix contre, les subventions suivantes et décide de les imputer au compte 6574 du budget primitif 2016 :

ASSOCIATIONS	2016		
	Subvention invest.	Normale en €	TOTAL en €
BASKET CHANTELOUP-VEZINS		0	0
CHANTELOUP TENNIS CLUB		0	0
ETOILE CYCLISTE CHANTELOUP-VEZINS		120	120
F.C.V.C.		0	0
CLUB LA FORESTIERE		200	200
COMITE DES FETES		1400	1400
PETANQUE VEZINAISE			
GROUPEMENT DE DEFENSE DES CULTURES		178	178
JOYER DES FUN'S	250		250
PHOTO-CLUB	150	360	510
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS		0	0
BIBLIOTHEQUE		900	900
ART FLORAL		180	180
GYMNASTIQUE		100	100
EVEIL SPORTIF		250	250
DANSE DE SALON		100	100
ASSISTANTES MATERNELLES - MATINEES RECREATIVES	200	70	270
ADMR (L'OREE DES BOIS)		200	200
ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE		0	0
MARCHE NORDIQUE		0	0
DON DU SANG		150	150
FAMILLES RURALES VEZINS-CHANTELOUP - CLSH		0	0
ASMD		0	0
TOUCHE ET TERRE		80	80
LE CERCLE BAR		0	0
TOTAL	600	4288	4888

II – VOTE DU CONTRAT D’ASSOCIATION ÉCOLE/COMMUNE 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’un contrat d’association n°122 a été signé entre l’Etat et l’école privée mixte « Saint Jean Bosco » située 1, rue de la Grande Fontaine à Chanteloup les Bois, à compter de l’année scolaire 2006-2007.

Dans un contrat d’association, la participation de la commune est obligatoire et prend le nom de forfait communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré fixe à l’unanimité :

- le montant de la participation communale pour 2016 à 46 393 € répartie comme suit :
 - o 41 748 € : participation aux charges de fonctionnement de l’école
 - o 4 645 € : mise à disposition du personnel communal
- le nombre d’élèves à :
 - o 17 élèves en classe pré-élémentaire (maternelle)
 - o 44 élèves en classe élémentaire (primaire)
- les modalités de versement sous la forme d’un forfait communal versé par quart tous les trimestres de l’année civile, avec production par l’OGEC du compte de fonctionnement annuel lors du dernier versement.

La dépense sera prélevée à l’article 6558 de la section de fonctionnement du budget primitif de 2016.

III – VOTE DE LA SUBVENTION A CARACTERE SOCIAL 2016

Le Conseil Municipal vote à l’unanimité une subvention à caractère social pour 2016 à l’OGEC, répartie de la façon suivante :

RESTAURANT SCOLAIRE		4727.00 €
FOURNITURES SCOLAIRES	61 élèves x 34 €	2 074.00 €
VOYAGE SCOLAIRE ANNUEL	61 élèves x 6 €	366,00 €
	TOTAL	7 167.00 €

La subvention concernant le restaurant scolaire sera versé par quart toutes les fins de trimestre, à terme échu (soit début avril, juillet, octobre et janvier N+1)

Les autres subventions seront versées en totalité en avril 2016.

L’ensemble des ces subventions sera prélevé à l’article 6574 du budget primitif 2016.

IV – VOTE DE LA SUBVENTION A LA PÉRISCOLAIRE 2016

Le Conseil Municipal vote à l’unanimité :

Une subvention 2016 à la périscolaire d’un montant de 4 925 € pour un an, versée par quart toutes les fins de trimestre, à terme échu (soit début avril, juillet, octobre et janvier N+1)

Cette dépense sera prélevée à l’article 6574 du budget primitif 2016.

V – VOTE DE LA SUBVENTION A L'OGEC 2016

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité une subvention à l'OGEC de 4 440 € pour 2016, somme qui correspond à un prêt de locaux par l'OGEC pour assurer le fonctionnement de la garderie périscolaire de la commune.

Cette subvention sera versée par quart toutes les fins de trimestre, à terme échu (soit début avril, juillet, octobre et janvier N+1)

Cette dépense sera prélevée à l'article 6574 du budget primitif 2016

Madame Stéphanie CESBRON arrive.

VI – DÉLIBÉRATION POUR LA RÉALISATION D'UNE MISSION DE CLASSEMENT DES ARCHIVES COMMUNALES

Deux devis ont été demandés : un aux Archives Départementales de Maine-et-Loire et l'autre à une société privée DOPARCHIV avec de nombreuses références en Mairies.

La première solution consiste à recruter un archiviste contractuel pour une période de classement estimée à 2,5 mois de travail à temps complet à hauteur de 2 700 € par mois soit 6 750 € pour toute la mission, hors frais de fournitures et de destruction des archives à la charge de la commune. Cette mission pourrait s'échelonner sur 2 exercices comptables (2016 et 2017).

L'autre solution est la facturation d'honoraires à une entreprise privée qui réalise le travail pour un prix de 10 200 € TTC, hors fournitures et frais de destruction également.

Vu l'article L.212-6 et suivants du Code du patrimoine et L1421-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales qui font de la tenue des archives une obligation légale :

- Considérant le courrier en date du 04 mai 2015 des Archives départementales rappelant la nécessité de mettre en place une opération de classement ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 13 voix pour et 2 abstentions

- Donne son accord à une mission de classement qui consisterait en :

- Le récolement de l'ensemble des archives de la commune de Chanteloup-les-Bois et leur classement suivant le cadre de classement en usage dans les archives publiques

- L'intégration de tous les arriérés, notamment les documents qui se trouvent dans les bureaux et qui ne sont plus utiles à la gestion des affaires courantes ;

- La réalisation des éliminations règlementaires ;

- La rédaction d'un inventaire détaillé.

en optant pour la solution proposée par les Archives départementales de Maine-et-Loire.

VII – REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2015 POUR LA COMMUNE

Après présentation par le Maire des résultats à fin 2015, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reprendre ceux-ci par anticipation au budget primitif 2016.

Ainsi, le Conseil municipal décide à l'unanimité de reprendre 53 287,59 € en recettes de fonctionnement au compte 002 et d'affecter le solde des résultats d'exploitation à fin 2015 en recettes d'investissement au compte 1068 pour un montant de 60 000,00 € (voir tableau ci-après),

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2014)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE (2015)	RESULTAT DE L'EXERCICE (2015)	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE (2015)
INVEST	-52 219,14€		46 574,78€	0 €	-5 644,36 €
FONCT.	126 022,36 €	70 000,00 €	57 265,23€	0 €	113 287,59 €
TOTAL	73 803,22 €	70 000,00 €	103 840,01 €	0 €	107 643,23 €

Ceci afin de financer des investissements communaux prévus au budget de 2016.

VIII – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE

Après présentation faite par le Maire, du projet de budget primitif 2016 élaboré avec la commission des finances, le Conseil Municipal vote par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, le budget primitif 2016 de la Commune par chapitre et arrêté comme suit :

Commune

- Section de fonctionnement : dépenses et recettes 425 161,59 €
- Section d'investissement : dépenses et recettes 136 100,00 €

IX – REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2015 POUR LE LOTISSEMENT

Après présentation par le Maire, des résultats à fin 2015, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reprendre ceux-ci par anticipation au Budget Primitif 2016.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2014)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE (2015)	RESULTAT DE L'EXERCICE (2015)	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE (2015)
INVEST	- 237 207,36 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	- 237 207,36 €
FONCT.	114 267,70 €	0,00 €	- 318,99 €	0,00 €	113 948,71 €
TOTAL	-149 788,06 €	0,00 €	- 318,99 €	0,00 €	-123 258,65 €

X – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU LOTISSEMENT

Après présentation faite par le Maire du projet de budget primitif 2016 pour le lotissement le Hameau de l'Echalier, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par chapitre, le budget primitif 2016 du Lotissement Le Hameau de l'Echalier arrêté comme suit :

Lotissement Le Hameau de L'Echalier

- Section de fonctionnement : dépenses et recettes 358 063,20 €
- Section d'investissement : dépenses et recettes 453 858,19 €

XI – RENOUELEMENT DU CRÉDIT DE TRÉSORERIE SOUS FORME DE CONVENTION DE DÉCOUVERT

Après avoir pris connaissance de la proposition présentée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine pour l'attribution d'une ligne de crédit,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'une ouverture de crédit à court terme dans la limite maximale de 400 000 € aux conditions suivantes :

- durée : 12 mois
- taux : Euribor 3 mois moyenné de Janvier 2016 (-0,146 %) + 1,70%
soit au 3 février 2016 : 1,554 %
- nature de taux : Index variable
- facturation : trimestrielle des intérêts et à terme échu par le principe du débit d'office
- commission d'engagement : 0,70 % l'an (prélèvement à la mise en place de la ligne de trésorerie)
- Frais de dossier : néant

- prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances

- prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur Jackie GELINEAU, Maire de Chanteloup-les-Bois ou en cas d'empêchement un adjoint, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

XII – RÉVISION DU SCOT : COMPTES-RENDUS DES ATELIERS THÉMATIQUES

Le diaporama « Lancement de la réflexion sur le choix des axes stratégiques du futur SCOT » présenté à la conférence des Maires du 4 mars 2016 a été projeté intégralement au Conseil Municipal et argumenté par les rapporteurs des ateliers thématiques « Développement Economique » « Développement de l'Urbanisme » et « Environnement et cadre de vie ».

XIII – RÉORGANISATION DES ÉCO-POINTS ET DÉCHETTERIES DE LA CAC

La fermeture des éco-points dont celui de Chanteloup-les-Bois aura lieu le samedi 26 mars 2016 après l'heure de fermeture (17 h). Des panneaux pour informer les utilisateurs ont été installés sur les barrières de l'éco-point aujourd'hui.

La rencontre du collectif avec la CAC et les élus a eu lieu cet après-midi. Points évoqués : le terrain où se trouve l'éco-point est communal mais une période de décontamination du site est indispensable. Cette opération effectuée par la CAC se fera sur une période d'environ 1 an ½, temps nécessaire pour obtenir toutes les certifications. En effet, il est rappelé que la compétence « Déchets » est octroyée à la CAC, et qu'il n'est pas possible que le site soit exploité par la commune ou par des bénévoles. En attente de solutions pour diminuer les déchets.

XIV – QUESTIONS DIVERSES

1 – Rendez-vous avec le Conseil Départemental de 49

Compte-rendu de la rencontre avec Messieurs CHAVASSIEUX Jean-Pierre et BOURGET Michel au sujet de la route de Vezins.

Constats :

- largeur de la route : 4,70 à 5 m avec des bus qui l'empruntent de 2,55 m de largeur
- 15 virages dont 7 avec une courbure importante (inférieure à 120 m)
- Fossés d'une profondeur importante
- Longueur de Chanteloup à Vezins : 2600 m- 2700 m de panneau à panneau
- Quelques travaux d'aménagement sur les virages afin d'atténuer les bosses et donner de la visibilité (arasement des haies).

2 – Éolien

La question sera abordée au Conseil d'avril.

3 – Petit Marché - Commerce

Le boucher itinérant présent le jeudi sur la commune d'Yzernay rappellera Mr le Maire vers le 15 avril pour préciser s'il vient sur la commune et quel jour il s'installerait : peut-être le mercredi matin.

Jacky SAMSON informe le Conseil que tous les commerçants qui font le petit marché sur Vezins n'ont pas de créneau disponible pour venir sur Chanteloup.

Il suggère également de se renseigner pour s'inscrire dans l'opération « SOS Villages » ou s'inscrire sur un site pour trouver un commerçant.

4 – Commissions

Une réunion est prévue le mardi 5 avril 2016 à 20 heures pour réorganiser les commissions suite à la réflexion sur « Agir ensemble ».

TOUR DE TABLE

➤ Commissions intercommunales

1 – Chlorofil Commission Jeunesse du 3 février 2016 (Myriam LEVRON remplace Léopold NALWANGO)

Validation de la charte entre la CAF, la CAC et les centres sociaux

2 – Chlorofil Commission Petite Enfance du 8 mars 2016 (Myriam LEVRON)

Matinée festive le samedi 11 juin 2016 de 10 à 12 heures pour les parents et les assistantes maternelles.

3 – Commission Déplacements CAC du 16 février 2016 (Jacky SAMSON)

4 – Commission Environnement du 1^{er} mars (Alain PATRELLE)

Fermeture des éco-points dans les communes concernées

Remplacement des colonnes à verre par des colonnes à verre enterrées.

Badges seront disponibles fin avril pour ceux qui ont fait leur demande. Tant que les badges ne sont pas distribués, l'accès est possible dans les déchetteries.

5 – *SIEML (Gérard JOURDAIN)*

Compte-rendu de la réunion de février 2016 : Jackie GÉLINEAU reconduit dans ses fonctions comme représentant de la CAC au SIEML

6 – *Sentiers pédestres (Gilles NAUD)*

Compte-rendu de la réunion du 14 mars :

Sentiers inscrits sur le guide de l'office de tourisme de Cholet

Marquage des sentiers : faire appel à des bénévoles pour marquage avec peinture.

7 – *Avenir du foncier agricole (Laurent VION)*

Problématique pour reprise des exploitations et morcellement des terres agricoles à Vezins.

Un partenariat entre la CAC, les communes et la chambre d'agriculture s'est constitué afin de mettre en relation les anciens exploitants et les jeunes qui souhaitent s'installer et qui ne trouvent pas de terres.

➤ **Commissions Communales**

1– Associations : Don du Sang (Manuella CESBRON)

Compte rendu de l'assemblée générale du 19 février 2016 :

- Bilan financier positif de 221 € avec 456 donateurs et 35 personnes décorées comme meilleurs donateurs

2– Social – transports solidaires (Martine BREMOND)

Réunion des chauffeurs cet après-midi 14/3 : Etablissement du planning du 2^{ème} trimestre.

Prochaine réunion de la commission le 6 avril 2016 à 20 h pour revoir le règlement sur les transports solidaires.

3– Site internet (Myriam LEVRON)

La Mairie a relancé les associations pour qu'elles transmettent une plaquette de présentation de leur association à mettre sur le site.

4– Dates des réunions des commissions

- Commission Voirie et bâtiments
Lundi 21 mars 2016 à 18 h

Prochains Conseils Municipaux

- jeudi 14 avril 2016
- lundi 9 mai 2016
- lundi 13 juin 2016

Le Maire,
Jackie GÉLINEAU